



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrudescence des conduites addictologiques

Question orale n° 488

Texte de la question

M. Erwan Balanant attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les addictions. Il a été alerté par les élus locaux de son territoire et le CSAPA de Quimperlé (centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) territoire sur la recrudescence des conduites addictologiques. Alcoolisations fortes, *binge drinking*, prise de stupéfiants, banalisation de leur usage le constat est terrible et inquiétant. M. le député a reçu à sa permanence une équipe du CSAPA engagée et déterminée à travailler pour lutter contre ce fléau. Ces acteurs, engagés, passionnés de terrain poussent pourtant un cri d'alarme. Depuis plusieurs années, en partenariat avec la communauté d'agglomération, la gendarmerie et les lycées, ils ont mis en place un programme de prévention et d'actions « Conduites à risque avec les produits ». Ils ont ainsi pu rencontrer 1 397 lycéens et avec eux aborder leurs pratiques festives, identifier les risques et les comportements à adopter. Ils ont également été sensibilisés sur les conséquences pénales de ces conduites. Cette action permet quelques constats. D'abord, il y a des motifs de préoccupations : 60 % des jeunes ont déjà connu un trou noir dès la seconde (milieu festif) ; 35 % ont déjà fumé du cannabis en seconde et 55 % en terminale ; les consommations de drogue plus dures se développent. La cocaïne est parfois devenue « la base ». Ensuite, il existe des motifs de satisfactions et d'espoir : la prévention fonctionne et il y a une prise de conscience et un impact mesurable chez les jeunes qui ont eu la chance de suivre le programme. La consultation du CJC a par exemple augmenté de 200 % en 2 ans. De plus, un véritable maillage territorial s'est mis en place avec les acteurs de terrain. Cette action est aujourd'hui menacée faute de financement. Quelles actions et quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il pour renforcer le réseau des CSAPA ? Il lui demande si un grand plan de lutte contre les consommations à risques n'est pas envisageable à très court terme afin de lutter contre un fléau au coup humain et social énorme.

Texte de la réponse

CONDUITES ADDICTOLOGIQUES

Mme la présidente. La parole est à M. Erwan Balanant, pour exposer sa question, n° 488, relative aux conduites addictologiques.

M. Erwan Balanant. Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé. J'ai été alerté par les élus locaux de mon territoire et par le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie – CSAPA – de Quimperlé de la recrudescence des conduites addictologiques. Alcoolisation forte, *binge drinking*, prise de stupéfiants et banalisation de leur usage : le constat est terrible et inquiétant. J'ai reçu à ma permanence une équipe du CSAPA engagée et déterminée à travailler pour lutter contre ce fléau. Ces acteurs passionnés de terrain poussent aujourd'hui un cri d'alarme.

Depuis plusieurs années, en partenariat avec la communauté d'agglomération de mon territoire, la gendarmerie et les lycées, ils ont mis en place un programme de prévention et d'action intitulé « Conduites à risque avec les produits ». Ils ont ainsi pu rencontrer près de 1 400 lycéens et, avec eux, aborder leurs pratiques festives et

identifier les risques et les comportements à adopter. Ils les ont également sensibilisés aux conséquences pénales de ces conduites.

Cette action nous permet quelques constats. Il y a, d'abord, des motifs de préoccupation : 60 % des jeunes ont déjà connu un trou noir dès la seconde, 35 % ont déjà fumé du cannabis en seconde et 55 % en terminale. Les consommations de drogues plus dures se développent et la cocaïne est parfois devenue ce qu'ils appellent la « base ».

Il existe aussi, à côté de ces constats terribles, des motifs de satisfaction et d'espoir. D'abord, la prévention fonctionne et il y a une prise de conscience et un impact mesurable chez les jeunes qui ont eu la chance de suivre ce programme. Le recours aux consultations jeunes consommateurs – CJC –, par exemple, a augmenté de 200 % en deux ans. En outre, un véritable maillage territorial s'est mis en place avec les acteurs de terrain.

Madame la ministre, cette action est aujourd'hui menacée, faute de financement. Je poserai donc deux questions : quelles actions et quelles mesures concrètes le Gouvernement envisage-t-il pour renforcer le réseau des CSAPA ? Imagine-t-il un grand plan de lutte contre les consommations à risque, qui permettrait de lutter contre ce fléau qui a un coût humain et social énorme ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Le dispositif médico-social dédié à la prévention et à la prise en charge des consommateurs de substances psychoactives comprend un réseau de 420 centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et de 149 centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues ; 411 millions d'euros de crédits sont consacrés au fonctionnement de ces structures d'addictologie.

La prévention des consommations à risque dès le plus jeune âge, qu'il s'agisse de tabac, d'alcool ou encore de cannabis, est une priorité de notre politique de prévention car, vous l'avez rappelé, la prévention fonctionne et c'est essentiel. C'est pourquoi le plan Priorité prévention, lancé en mars 2018, contient plusieurs mesures visant à renforcer ces actions de prévention. Il repose tout d'abord sur une école davantage promotrice de santé et sur des dispositifs d'ores et déjà déployés, tels que les ambassadeurs élèves ou encore le service sanitaire des étudiants en santé, qui consacre une grande partie de son temps à ces questions de prévention. Nous le savons, lorsque des jeunes parlent aux jeunes, cela a souvent un impact plus important.

Le deuxième sujet porte sur la capacité à résister à la pression du groupe et l'acquisition de compétences relationnelles pour faire face au conflit. Ce sont autant de facteurs de protection qui permettent de prévenir les comportements à risque futurs, notamment à l'adolescence, lorsqu'il est parfois très difficile de résister à ces pressions de groupe.

L'ensemble de ce plan incite au partenariat entre collèges, lycées et centres de consultations jeunes majeurs. Il favorise les actions de prévention collective, mais aussi une meilleure orientation des jeunes en difficulté, ainsi que de leurs proches, vers les bonnes structures. Pour soutenir le renforcement de la prévention des addictions en général dès le plus jeune âge, le Gouvernement a décidé d'élargir l'objet du fonds de lutte contre le tabac à l'ensemble des addictions. Ce plan de lutte bénéficiera d'ailleurs du produit de l'amende forfaitaire pour usage de stupéfiants prévue dans le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Ce nouveau fonds, qui interviendra en complémentarité des autres sources de financement, renforcera la prévention des addictions.

Mme la présidente. La parole est à M. Erwan Balanant.

M. Erwan Balanant. Les réseaux CSAPA bénéficieront-ils concrètement de ces aides et de ce fonds de 411 millions ? Aujourd'hui, ce réseau fonctionne et obtient des résultats : il serait dommage de s'en priver.

Par ailleurs, je vous relance sur la question d'une campagne nationale sur les consommations à risque. Cela fait très longtemps qu'il n'y a pas eu dans notre pays de campagne d'ampleur sur les consommations à risque, en particulier concernant les drogues – cela existe pour le tabac et l'alcool, mais très peu pour les drogues.

Données clés

Auteur : [M. Erwan Balanant](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 488

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2018, page 13795

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [11 décembre 2018](#)